



SYNDICAT **C.G.T.**

T.A.M. - D.P.E.

Plan XVII - EPILOGUE

Le 18 avril 2017 à 16h05.

COMMUNIQUÉ COMPLEMENTAIRE

Nous vous envoyons la note du Directeur de la DPE vis à vis de la proposition qui nous a été faite dans le cadre de notre audience du mardi 18 avril 2017 à 10h 45.

Ce document fait suite aux négociations menées et obtenues par votre Syndicat **CGT TAM DPE**, Syndicat **UNSA** et Syndicat **FO** pour le maintien du libre retour sur férié comme indiqué dans notre précédent tract en date du 18 avril 2017 à 14h00.

ENCORE BRAVO A TOUS !!



Direction de la Propreté et de l'Eau
Service Technique de la Propreté de Paris

PARIS, le : 18 avril 2017

Note à l'attention de : Mesdames et Messieurs les Chefs de Divisions Territoriales, de la Circonscription Fonctionnelle, de la Section des Moyens Mécaniques du Service Technique de la Propreté de Paris

Sous couvert de : Madame la Cheffe du Service Technique de la Propreté de Paris

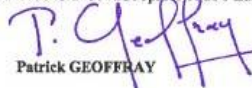
Objet : Evolution des modalités de gestion des retours sur fériés

Référence : Note DPE du 31 janvier 2017

Je confirme par la présente note la décision de surseoir à l'évolution des modalités de gestion des retours sur fériés telle que précisée dans la note citée en référence.

L'administration engage une expertise technique relative au maintien de la rémunération des agents. Ce travail d'expertise, mené conjointement avec la DRH, doit permettre l'ouverture de nouvelles négociations avec les organisations syndicales.

Le Directeur Général de la Propreté et de l'Eau


Patrick GEOFFRAY